



Ville de Beauharnois

7^e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL

1^{ière} séance extraordinaire du 23 juin 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 23 juin 2026 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Alain Dubuc.

Sont présents

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix
Monsieur Francis Laberge, conseiller du district n°2 – de la Beauce
Monsieur Mario Charette, conseiller du district n°3 – des Moissons
Monsieur Dominique Bellemare, conseiller du district n°4 – Saint-Louis
Madame Gina Vincelli, conseillère du district n°5 – Parc industriel
Monsieur Robin Philippe Lamonde, conseiller du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présentes

Madame Katherine-Érika Vincent, directrice générale
Madame Janie Arseneau, greffière

1 Ouverture de la séance

1.1	2026-06-280	Ouverture de la séance
------------	--------------------	-------------------------------

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal soit ouverte. Il est 18h00.

Adoptée.

1.2	Constatation du quorum
------------	-------------------------------

Monsieur le maire, Alain Dubuc, constate que le quorum est atteint.

1.3	2026-06-281	Adoption de l'ordre du jour
------------	--------------------	------------------------------------

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Constatation du quorum
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour



2 Avis de motion et projets de règlements

- 2.1 Adoption du deuxième projet de Règlement 701-103 modifiant le Règlement de zonage 701

3 Service des ressources humaines

- 3.1 Mesure disciplinaire - Salarié numéro 360

4 Communication des membres du conseil

- 4.1 Communications des membres du conseil

5 Période de questions

- 5.1 Période de questions

6 Levée de la séance

- 6.1 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

2 Avis de motion et projets de règlements

2.1	2026-06-282	Adoption du deuxième projet de Règlement 701-103 modifiant le Règlement de zonage 701
------------	--------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois est régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que le Règlement de zonage numéro 701 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Beauharnois est régi par le Règlement de zonage numéro 701 en vigueur;

ATTENDU la résolution 2026-06-248, adoptant le premier projet de Règlement 701-103 modifiant le Règlement de zonage 701;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation s'est tenue le 16 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le second projet de Règlement 701-103 modifiant le Règlement de zonage 701.

Adoptée.

3 Service des ressources humaines

3.1	2026-06-283	Mesure disciplinaire - Salarié numéro 360
------------	--------------------	--

ATTENDU QU'un incident interne est survenu le 2 juin 2026 impliquant le salarié 360;



ATTENDU QU'à la suite de cet incident, une enquête a été menée afin de faire la lumière sur les faits entourant cet événement;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines d'imposer 30 jours calendrier de suspension sans traitement à l'employé numéro 360;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'IMPOSER une mesure disciplinaire au salarié numéro 360 pour 30 jours calendrier, sans traitement, soit du 1er juillet 2026 au 30 juillet 2026 inclusivement.

Adoptée.

4 Communication des membres du conseil

4.1 Communications des membres du conseil

- Aucune

5 Période de questions

5.1 Période de questions

Le Service du greffe de la Ville de Beauharnois a reçu via le formulaire disponible sur son site internet 0 question(s) avant la tenue de la séance du conseil.

La période de questions peut être visionnée sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordres du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 23 juin 2026 », à partir de la 1^{ère} minute.

6 Levée de la séance

6.1 2026-06-284 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance soit levée. Il est 18h02.

Adoptée.


Alain Dubuc, maire


Janie Arseneau, greffière

